



cndp Commission nationale
du **débat public**

BILAN DU GARANT

Parc pilote de 3 éoliennes
flottantes au large du golfe de Fos
sur la zone de « Faraman »
Concertation préalable

20 MARS – 21 AVRIL 2017

Claude BRÉVAN
Désignée par la Commission nationale
du débat public

Bilan du garant

Parc pilote de 3 éoliennes flottantes au large du golfe de Fos sur la zone de « Faraman »

20 MARS – 21 AVRIL 2017

.....

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	4
LA PHASE DE PRÉPARATION DE LA CONCERTATION.....	4
Un projet dont le principe remonte à plus de cinq ans.....	4
LES DISPOSITIFS D'INFORMATION SUR LA CONCERTATION ET LE PROJET.....	6
LA CONCERTATION.....	6
LES PRINCIPALES OBSERVATIONS ET QUESTIONS DU PUBLIC.....	8
CONCLUSION.....	8

INTRODUCTION

Le mercredi 8 mars 2017, après délibération, la Commission nationale du débat public, saisie à titre volontaire le 28 février par la société Parc Eolien Offshore Provence Grand Large, filiale à 100% d'EDF Energies Nouvelles SA, d'un dossier portant sur un projet de parc pilote de 3 éoliennes flottantes au large du Golfe de Fos ? a considéré que ce projet ne nécessitait pas l'organisation d'un débat public. Elle a décidé de l'organisation d'une concertation préalable placée sous l'égide d'un garant. La Commission a désigné lors de cette même séance madame Claude BREVAN pour assurer cette mission.

Le présent rapport établi par la garante constitue le bilan de cette concertation préalable. Il restitue le déroulement de cette concertation et les principaux éléments qui en ressortent ;

LA PHASE DE PRÉPARATION DE LA CONCERTATION

- **Un projet dont le principe remonte à plus de cinq ans**

Le projet faisant l'objet de la concertation est porté par une double maîtrise d'ouvrage : EDF Énergies Nouvelles est maître d'ouvrage du parc éolien et Réseau Transport d'Électricité (RTE) du raccordement électrique du parc au réseau public de transport y compris en ce qui concerne la partie sous marine.

Le dossier de saisine de la CNDP faisait état d'une longue concertation ayant précédé la mise au point du projet tel que figurant dans le dossier présentant ses objectifs et ses caractéristiques principales.

Bien qu'ayant connu des évolutions très substantielles depuis 2011, date à laquelle EDF EN a initié un projet de parc éolien flottant, cette opération n'était en effet pas nouvelle pour les acteurs du territoire situé autour du Golfe de Fos.

Le site d'implantation, situé dans la zone dite de Faraman au large du Golfe de Fos était dès l'origine identifié comme ayant l'impact environnemental le plus faible tout en présentant des atouts importants et notamment la qualité de son gisement éolien, la profondeur de ses fonds marins et leur nature ainsi que la proximité d'une zone portuaire, Marseille-Fos, indispensable au montage des éoliennes et à leur maintenance.

Un premier projet très novateur au plan technologique porté conjointement par la société Nénuphar et EDF EN a précédé le projet actuel. Ayant rencontré des difficultés de développement du prototype rendant ses délais de réalisation très aléatoires et bien qu'ayant donné lieu à la mise en œuvre de procédures d'autorisations administratives très avancées dont une enquête publique, ce projet de 13 « éoliennes « nénuphar » développant une puissance nominale de 26MW (2 MW pour chaque éolienne dont le prototype est visible dans une zone d'activité), a été modifié au profit du projet faisant l'objet de la présente concertation. Ce nouveau projet est fondé sur une technologie très différente et a été lauréat en novembre 2016 de l'appel à projet concernant l'éolien flottant « EOLFLO » lancé par l'Agence Nationale de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie . Envisagé sur le même site que le projet initial et ayant un potentiel énergétique quasi identique (24MW,) le projet actuel n'en est pas moins très différent car concentré sur 3 éoliennes de très grand gabarit ayant une puissance nominale de 8 MW

chacune. Ce projet fait par ailleurs appel à des partenaires industriels différents du premier projet, Siemens et SBM Offshore.

Les études et concertations antérieures concernant le choix du site avaient permis de cerner les enjeux propres à chaque groupe de participants et le choix du site comme le principe d'un projet éolien au large avaient été débattus et étaient connus des principaux acteurs économiques, des associations de défense de l'environnement, et institutionnels mais également assez largement du public qui avait été associé.

Lors de la préparation du nouveau projet, les travaux de concertation préalables à la concertation « officielle » conduits dans le cadre d'un Comité de liaison avec les élus locaux, les représentants des administrations, les représentants de la pêche, et plus généralement les usagers de la mer, et les associations de défense de l'environnement avaient permis d'aboutir à un accord sur l'implantation en ligne des trois éoliennes.

Un Comité scientifique travaillant sur l'avifaune et les fonds marins avait également alimenté les travaux de l'équipe projet. Enfin, le raccordement au réseau avait fait également l'objet dès le début de 2017 de concertations au titre de la circulaire « Fontaine » et son tracé était pratiquement arrêté au sein du fuseau de moindre impact au moment où s'est engagée cette concertation. Ajoutons que le grand public avait été convié des 2013 à des réunions d'information et avait pu prendre connaissance du projet lors de diverses manifestations auxquelles participaient les maîtres d'ouvrages. (Festival de la Camargue, Festival « les Deltaïques » à Port-Saint-Louis-du-Rhône, etc..) Les milieux économiques avaient également été sensibilisés par les Chambres de commerce et d'industrie de Marseille et d'Arles. La concertation décidée par la CNDP a donc été davantage un parachèvement d'un processus déjà bien engagé qu'une démarche nouvelle.

Lors de la séance du 8 mars, le dossier d'objectifs et les propositions d'organisation de la concertation exposés par les maîtres d'ouvrage ont été validés par la Commission Nationale qui a toutefois précisé que le dispositif de concertation pouvait être complété en tant que de besoin à la demande de la garante.

Le calendrier très serré imposé par l'ADEME et les contraintes liées aux échéances électorales ont conduit le maître d'ouvrage à envisager deux réunions publiques deux semaines à peine après l'avis de la CNDP, ne laissant pas de temps au garant pour une prise de contact avec les acteurs locaux, ce qui constitue un cadre inhabituel. Cette découverte tardive des acteurs locaux par la garante n'a cependant pas eu de conséquences fâcheuses sur le déroulement et le climat général de la concertation compte tenu de ce qui est exposé plus haut et du climat général de confiance qui a pu être constaté au cours de tous les échanges ayant eu lieu pendant la concertation.

C'est donc après une unique réunion de travail tenue le lendemain de la réunion de la CNDP entre les représentants d'EDF EN et la garante que la concertation s'est engagée sur la base des propositions initiales, remettant à plus tard l'éventualité d'une réunion publique complémentaire.

La maîtrise d'ouvrage a d'emblée fait preuve des meilleures dispositions pour faciliter le travail de la garante en désignant des interlocuteurs, en étant à l'écoute de ses suggestions et en prenant en charge l'essentiel des questions logistiques concernant sa mission.

LES DISPOSITIFS D'INFORMATION SUR LA CONCERTATION ET LE PROJET

L'information sur la concertation a été organisée par les maîtres d'ouvrage :

- un site internet dédié présentant le projet a été ouvert dès février 2017,
 - une newsletter présentant la concertation envoyée à 250 acteurs relais et largement diffusée dès confirmation des dates de la concertation soit deux semaines avant la première réunion publique,
 - des encarts dans la presse locale ont été achetés pour faire connaître la démarche de concertation préalable,
 - des affichages dans les communes de Port-Saint-Louis, de Fos-sur-Mer, de Port-de-Bouc, de Sausset-les-Pns et de Martigues et dans les sites les plus concernés et notamment sur la plage Napoléon à Port-Saint-Louis, ce site étant celui de l'atterrissage des câbles reliant le parc éolien au poste de Port st Louis et un point très fréquenté d'où les éoliennes pourraient être visibles.
- Ces informations sur la concertation ont été relayées par les deux collectivités sur leurs sites respectifs.
- Des flyers papiers ont également été remis aux collectivités pré-citées.

Soulignons que le dispositif général de cette nouvelle étape de concertation préalable au dépôt des dossiers de demande d'autorisations avait été conçu avec le Comité de liaison du projet mis en place dès les premiers travaux.

Cinq rencontres ont ponctué cette concertation préalable : la première le 15 mars soit avant l'ouverture de la concertation officielle a été organisée à l'initiative du sous-préfet d'ISTRES et de RTE. Elle s'inscrivait dans le cadre de la concertation dite « Fontaine » et était destinée à arrêter le tracé du raccordement du parc éolien.

Deux réunions publiques ont été organisées par EDF EN et RTE en fin d'après midi le 20 mars à Port-Saint-Louis-du Rhône et le 21 à Martigues, ville dans laquelle aucune réunion publique n'avait été précédemment organisée.

Une sortie en mer le 8 avril a permis aux participants d'appréhender les questions de visibilité lointaine applicables au parc éolien

Une dernière réunion a eu lieu le 21 avril pour tirer les enseignements de cette concertation et recueillir les avis du public sur les suites à lui donner.

Ce dispositif a été complété par une rencontre le 5 avril avec des lycéens à Martigues.

Enfin, le public avait la possibilité de contacter les maîtres d'ouvrages ou la garante de la concertation préalable sur le projet, avec des adresses mails et postales spécifiques indiquées notamment sur le site internet du projet et sur les affichages réglementaires.

LA CONCERTATION

Les divers moyens mis à disposition du public pour s'informer et s'exprimer ont pu apparaître comme étant sous utilisés par le public. En effet si le site internet a été assez largement consulté (660 visiteurs uniques), ces visites n'ont pas donné lieu à des avis, des contributions ou des questions.

De même, la présence du public au sens large lors des réunions et de la sortie en mer n'a pas été massive puisqu'elle n'a concerné que 150 personnes. Il faut néanmoins se garder d'attribuer trop rapidement cela à un désintérêt pour le projet. À Port-Saint-Louis-du Rhône, le projet était déjà très connu et semble-t-il peu ou pas contesté. D'autre part, cette réunion du 20 mars se tenait le soir du premier débat télévisé autour des élections présidentielles ce qui a pu dissuader de nombreuses personnes de se déplacer. Or les contraintes liées à la période de réserve d'un mois avant les élections du 23 avril ne permettaient pas de rechercher une nouvelle date. La présence du public était plus importante à Martigues où le projet était moins connu du grand public, comme à l'atelier bilan du 21 avril au cours de laquelle a été abordée la suite de ce processus de concertation. La visite en mer a intéressé environ 30 personnes qui avaient dû préalablement s'inscrire pour des raisons évidentes de logistique.

• **L'organisation des deux réunions publiques**

Présentées comme des ateliers thématiques, elles ont toutes deux comporté deux phases : après un accueil par les maires respectifs des deux communes, la première partie des réunions a porté sur une présentation générale du projet suivie de questions ; la seconde était organisée autour de « stands » ou mini ateliers portant chacun sur quatre aspects du projet :

- La technologie, la construction l'installation du parc,
- La dimension environnementale,
- La zone de localisation et la prise en compte des usages de la mer,
- Le tracé de raccordement du parc éolien au réseau de distribution électrique.

Chaque « atelier » était animé par un représentant de la maîtrise d'ouvrage (EDF EN ou RTE selon le thème) assisté pour l'atelier concernant les aspects environnementaux d'un expert du Comité scientifique représentant l'Agence française de la biodiversité. Un membre du cabinet prestataire AMO notait les questions et observations et les affichait sur un tableau. Le public présent pouvait aller d'un atelier à l'autre et ainsi aborder plusieurs aspects du projet.

Bien qu'organisées de manière identique, les deux réunions ont été assez différentes. À Port-Saint-Louis-du-Rhône, les participants bien au fait des caractéristiques générales du projet se sont surtout intéressés aux aspects thématiques. À Martigues, où le projet était moins connu et où l'assistance comptait de nombreux acteurs économiques dans l'assistance, la majorité du temps consacré à la réunion a été occupée par des questions plus générales sur l'objectif, les caractéristiques techniques et les retombées économiques du projet. Beaucoup de questions ayant été posées pendant la séance générale, les ateliers ont moins mobilisé qu'à Port-Saint-Louis-du Rhône. Dans les deux sites, les réunions se sont prolongées par un moment plus informel favorable à des expressions très libres sur le projet.

À l'issue de ces deux rencontres les participants pouvaient donner leur avis sur des fiches qui leur étaient distribuées. Les questions posées par les maîtres d'ouvrage portaient sur l'organisation de ces réunions, sur la pertinence des thèmes abordées et plus généralement sur l'intérêt de la démarche. Ces fiches d'évaluation bien qu'assez sommaires font apparaître un niveau très élevé de satisfaction du public puisque plus de 80% des personnes qui les ont remplies considèrent que l'organisation était bien conçue et les thèmes abordés pertinents : les mots les plus employés sont « intéressant, sérieux, constructif, ouvert, positif, etc. ».

La sortie en mer à laquelle une trentaine de personnes ont participé était destinée à permettre au public d'avoir un élément de référence pour apprécier la visibilité des éoliennes depuis la côte. Trois cheminées

de 140m de hauteur, situées dans l'emprise de la centrale thermique de Martigues, très emblématiques de ce site et très visibles de loin car très colorées, servaient de repère pour cette approche depuis le site d'implantation envisagé pour les éoliennes au large. Cet « étalon », bien qu'inférieur de 35m à la hauteur des éoliennes et pas exactement comparable aux éoliennes par sa nature et son implantation, le trait de côte et l'horizon lointain pouvant donner lieu à des perceptions assez différentes, permettait néanmoins d'avoir une idée de la visibilité du projet. La garante n'a pu participer à cette sortie mais a reçu des photos prises depuis le bateau et a eu connaissance des commentaires du public participant. Cette sortie s'est déroulée un matin de temps clair et ensoleillé. Les cheminées de la centrale thermique de Martigues probablement un peu masquées par la brume de mer étaient imperceptibles depuis le bateau. Notons que cette absence de visibilité a donné lieu à des commentaires contrastés, certains, notamment les personnes de l'Association de défense du Golfe de Fos étant rassurés, alors que d'autres regrettaient que les éoliennes ne puissent se voir davantage depuis la côte, tant ils espèrent une retombée positive en termes d'image et d'attractivité de ce symbole d'une énergie propre.

La dernière réunion dite de bilan collectif était organisée sous forme d'atelier. Elle a rassemblé 17 personnes dont des représentants d'association de défense de l'environnement, des usagers de la mer et des structures en charge de l'emploi, qui ont exprimé leur satisfaction sur les démarches de concertation et souhaité que cela se poursuive en privilégiant la participation à des événements locaux comme la Fête de la Mer. La ville de Port-Saint-Louis-du-Rhône a émis le souhait d'un lieu d'information permanent comme une maison du projet par exemple.

Le raccordement au réseau terrestre relevait d'une procédure de concertation spécifique dite concertation Fontaine s'adressant plus spécifiquement à des acteurs directement concernés par le projet. RTE a cependant été présent lors de toutes les réunions et a répondu aux questions du public, levant tout malentendu sur ce qui aurait pu apparaître comme une concertation limitée au parc pilote stricto sensu.

La réunion de finalisation du tracé de raccordement a eu lieu le 15 mars à la sous-préfecture d'Istres à l'initiative du Sous-Préfet. Trois corridors avaient été identifiés pour acheminer l'électricité produite par les éoliennes jusqu'au poste électrique de Port-Saint-Louis-du-Rhône. Le fuseau de moindre impact avait fait préalablement l'objet de concertation et avait été arrêté avec un large consensus parmi les trois possibilités envisagées par RTE. Le point d'atterrissage qui aurait pu être l'aspect le plus délicat du projet a été fixé sur un parking en limite de la plage Napoléon située à l'extrémité d'une avancée refermant en partie le Golfe de Fos et constituée de marais particulièrement riches en biodiversité. L'acheminement des câbles s'effectuerait en s'appuyant sur la route existante reliant la ville à la plage et emprunterait les voiries existantes jusqu'au poste électrique. Ce tracé a été arrêté lors de cette réunion du 15 mars.

LES PRINCIPALES OBSERVATIONS ET QUESTIONS DU PUBLIC

- Une réelle satisfaction des élus de voir s'implanter un parc pilote au large de Port-Saint-Louis-du-Rhône et Martigues a été très perceptible lors des réunions publiques : ce projet, pionnier dans la démarche de transition énergétique, est apparu comme porteur d'un renouvellement de l'image du Golfe de Fos et ouvrant des perspectives de développement et d'emplois : « *Le projet représente une ambition industrielle forte pour le pays* » (le Vice-président du Conseil de territoire du Pays de Martigues) ; « *L'industrie énergétique continue et est la garantie d'emplois*

directs et indirects » (premier adjoint du Maire de Martigues) ; « *Nous arrivons désormais à l'aboutissement d'un processus de concertation qui a mis en valeur notre volonté commune de voir aboutir ce projet* » (Monsieur Alvarez, maire de Port-Saint-Louis-du-Rhône).

- La concertation conduite dès l'origine autour de ce projet a été unanimement saluée par les élus et les représentants des associations : France nature environnement PACA, l'association pour la défense et de protection du littoral du Golfe de Fos, MCTB Golfe de Fos environnement ont très clairement souligné la qualité de la concertation et fait part de leur satisfaction.

- Le public a manifesté un grand intérêt pour les aspects techniques du projet concernant la technologie des éoliennes ; leur construction et leur assemblage, leur montage, leur transport sur site, leur maintenance, etc.

Le site envisagé pour l'assemblage des éoliennes a fait l'objet de réserves de la part du Port de Marseille-Fos exprimées dans un courrier adressé au maître d'ouvrage et dont la garante a reçu copie. Dans ce courrier, le Grand Port Maritime de Marseille attire l'attention sur l'opportunité d'engager des travaux de renforcement et d'aménagement du quai Gloria situé dans la zone portuaire de Port saint Louis en l'absence de perspectives solides de développement de cette filière éolienne allant au-delà du parc pilote et l'impossibilité d'y implanter une activité de ré-emploi nécessaire à un équilibre financier. Tout en réaffirmant sa volonté de coopérer, le Port écarte toute participation financière à des travaux de renforcement et d'aménagement du site du quai Gloria et propose d'aider le maître d'ouvrage à identifier pour ce projet pilote, des solutions logistiques permettant d'éviter des travaux au profit d'une manutention par voie maritime (depuis le port de Marseille ?). Le choix du site d'assemblage n'était pas définitivement arrêté à l'issue de la concertation.

La question de la durée d'exploitation et du démantèlement est revenue de façon récurrente. La Prudhomie de Pêches de Martigues s'est interrogé sur l'obligation de remise en état initial du site à l'issue de la période de 20 ans considérant que le bouleversement que pourrait provoquer l'extraction des dispositifs d'ancrage et l'enlèvement des flotteurs partiellement immergés pourrait être très préjudiciable. Il a fait valoir que la structure allait attirer les poissons et a demandé que soit effectuées des mesures au moment de l'installation et d'en suivre l'évolution sur les 20 années de vie du parc afin de réexaminer à ce terme l'opportunité d'un démantèlement.

- La dimension environnementale du projet a été relativement peu abordée en séance. La présence d'un expert et les travaux conduits dans le cadre du Comité scientifique ont créé un climat de confiance la plupart des questions ont porté sur l'impact du parc sur les oiseaux migrateurs et d'éventuelles nuisances sonores. Des questions assez précises sur le bilan carbone, l'écoconstruction et le recyclage des matériaux au terme de la vie du parc éolien ont également été posées. Le maître d'ouvrage a indiqué qu'il serait en mesure d'apporter plus de précisions sur ce sujet dans les prochains mois.
- La zone de localisation du parc pilote, l'orientation de la ligne d'implantation des éoliennes et le tracé du raccordement dans sa partie sous marine avaient été longuement et sérieusement discutées avec les pêcheurs et plus généralement les autres usagers de la mer, plaisanciers en particulier. Le raccordement dont le tracé n'a pas été contesté a donné lieu à des questions sur les modalités d'installation et les caractéristiques des câbles.

CONCLUSION

Cette concertation s'est déroulée dans un climat de confiance dû à sa longue préparation par une information et un dialogue soutenu dès l'origine du projet entre les maîtres d'ouvrages, les principaux acteurs du territoire et dans une certaine mesure le public au sens large. Cette période n'a pas fait émerger de contestation du projet ni dans son principe, ni dans les choix locaux qui sont envisagés à ce stade. Il semble être perçu comme une chance pour ces territoires très marqués par l'image de sites industriels liés aux industries fossiles et l'évolution vers la production d'énergie renouvelable et l'aspect pionnier du projet apparaissent comme des éléments positifs aux yeux des élus et du public. Beaucoup d'espoirs sont fondés sur un développement industriel local de la filière éolienne et donc des perspectives d'emplois. Chacun semble néanmoins conscient que ce projet, par sa faible ampleur, ne peut qu'amorcer un processus de développement qui reste à construire.

Si la faible dimension du projet et son impact réduit peuvent expliquer en partie l'absence d'opposition, il n'en reste pas moins que cette concertation, conduite après la remise en cause du projet initial qui avait suscité beaucoup d'espoirs, a permis de convaincre ceux qui doutaient de la pertinence d'un projet différent qui pouvait apparaître au premier abord comme moins ambitieux (3 éoliennes au lieu de 13) et moins ancré dans le tissu industriel local.



Commission nationale
du **débat public**

244 boulevard Saint-Germain
75007 Paris - France
T. +33 (0)1 44 49 85 50
contact@debatpublic.fr
www.debatpublic.fr